

Date de dépôt: 22 mai 2000

Messagerie

Rapport

**de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi
du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'investissement de
1 936 300 F au titre de subvention cantonale à l'Association
Exposition nationale (Fonds « art, culture, événements »)**

Rapporteur : M. Claude Blanc

Mesdames et

Messieurs les députés,

La Commission des finances a examiné le projet de loi 8195 au cours de ses séances des 5 et 19 avril 2000 tenues sous la présidence de M. Bernard Lescaze, avec la participation de M^{me} Micheline Calmy-Rey et M. Laurent Moutinot, conseillers d'Etat, M. Denis Duffey, secrétaire général du DAEL, M^{me} Christine Serdaly du Service des affaires culturelles du DIP et M. Olivier Brun, membre du Groupe interdépartemental, architecte au DAEL.

Plusieurs documents ont été remis à la commission dont celui intitulé : Expo 01 Viv(r)e les frontières (annexe 1) et l'autre donnant le détail des contributions (annexe 2).

M. Brun présente les enjeux du projet. La demande de crédit de 1 930 300 F est la contribution du canton de Genève au pot commun du fonds « Arts, culture, événements » de l'Exposition nationale. Le détail des contributions a été donné par la Direction de l'exposition nationale, soit la Confédération, les cantons et les villes organisatrices ou non. La répartition a été calculée selon le nombre d'habitants et la capacité financière de chaque canton. Le canton de Genève est un des derniers à accorder ce crédit, la plupart des autres cantons ayant déjà octroyé leur part.

Les quatre feuillets extraits du journal « *Le Temps* » résument le projet global avec le contenu des différentes arteploges. Le projet genevois prendra place sur l'arteplog de Bienne. Les contributions cantonales au fonds « Arts, culture, événements » complétées par la Confédération représentent une somme de 30 millions que la direction d'Expo.01 a décidé de diviser en 4 parts de 7,5 millions, destinées aux expositions thématiques, soit « L'eau » pour la Suisse orientale, « L'enfance » pour la Suisse centrale, « La régionalisation des frontières à géométrie variable » pour Mitteland et « Viv(r)e les frontières » qui regroupe les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura, Neuchâtel, Tessin, Valais, Zurich et Genève.

A l'origine, le président du Comité de pilotage d'Expo.01, Francis Matthey, avait proposé le thème « Au-delà des frontières ». Les discussions sur cette thématique ont évolué depuis 1997 mais l'originalité du projet est restée, soit une réflexion commune de huit cantons, de trois cultures et trois langues, pour en faire ensuite la synthèse. Un séminaire à Neuchâtel, réunissant les délégués de tous les cantons concernés ainsi qu'un certain nombre d'experts a mené au canevas d'un contenu présenté au jury de l'exposition, institué pour examiner tous les projets individuels, privés et publics. Le projet « Viv(r)e les frontières » a été accepté sous la réserve de quelques modifications. Il a constitué la base d'un concours d'idée, selon les normes OMC (cf. extrait FAO) qui comportait non seulement un appel d'offres sur la mise en œuvre d'un contenu mais également sur sa réalisation sur place, son exploitation et son démontage.

L'association d'un atelier allemand de Stuttgart et d'une maison suisse spécialisée dans la réalisation d'expositions a gagné le concours et le groupe en est au stade de devoir engager un projet de collaboration définitif avec ces mandataires.

Contenu du projet et pourquoi « Viv(r)e les frontières »

Il est proposé au visiteur de suivre un parcours exploratoire où il va faire des expérimentations. Il va notamment expérimenter la frontière dans le domaine social, culturel et politique et non dans le domaine géographique. Pour ce faire, il lui sera proposé de se confronter à différents types de frontières et de les transgresser afin de les expérimenter. L'idée est de lui faire suivre un parcours où il pourra mener des expériences individuelles et collectives et il aura le choix, en passant par différentes étapes, de continuer ou non son parcours, de transgresser ou non une frontière ou de s'y confronter de manière totale, autant avec ses sens qu'avec sa raison. Quelques exemples de frontières sont suggérés dans le document Expo.01 « Viv(r)e les

frontières », ghettos urbains, rapport à l'étranger ou handicaps. Il sera soit laissé à l'imagination du visiteur de faire des propositions de transgression de frontières, soit on lui proposera différentes solutions.

Coût du projet

Le projet lui-même a un prix plafond de 5 millions. Un montant de 2 millions est payé à Expo.02 pour la location des surfaces et infrastructures mises à disposition et une somme de 500 000 F est conservée comme réserves et pour payer un bureau de direction de projet qui assurera le suivi du travail des mandataires.

Organisation du projet

Il convenait de trouver des modalités qui conviennent à une organisation nouvelle entre des cantons qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble. Expo.02 a demandé à chaque canton d'avoir un référent, délégué cantonal qui assure la liaison entre elle-même et les cantons concernés. C'est la tâche que M. Brun assume pour Genève au sein d'un Comité de pilotage destiné à fixer les orientations du projet et à suivre son évolution. Des conventions ont été mises au point qui statuent et fixent les droits et les devoirs de chacun, le principe adopté étant que le projet devait être une collaboration avec Expo.02. C'est dans ce sens que le projet « Viv(r)e les frontières » se différencie des autres projets où les cantons concernés ont désiré avoir la mainmise totale de l'exposition qu'ils réalisent. Il est apparu notamment nécessaire, au vu du large regroupement de cantons, qu'il y ait un partenariat véritable avec la direction d'Expo.02 et un partage des responsabilités. Ces principes sont fixés dans une convention intercantonale qui est en train d'être signée par les représentants des gouvernements concernés. Une autre convention entre le regroupement des cantons et Expo.02 statue sur l'organisation à mettre en place, le Comité de pilotage, les responsabilités des cantons, la somme à disposition de 5 millions, l'entreprise adjudicataire prenant la responsabilité de la réalisation du projet sur place.

M^{me} Serdaly relève les éléments suivants dans l'élaboration du projet :

Ce qui a intéressé le groupe est la double histoire de la forme et du contenu ; c'est le fait de se mettre à travailler à 8 cantons autour de la même table sur le thème de la frontière qui est à lui seul un défi. Partager la notion de frontière telle qu'elle est abordée – non pas la frontière géographique – mais « Où est la limite des autres », « Qu'est-ce qui est un tabou pour toi, pour moi ? », « A quelles conditions je prends, qui est le garant ? », « Je suis

ton étranger, tu es mon étranger », de la Suisse romande à la Suisse alémanique en passant par le Tessin et le Valais, évidemment, personne n'a le même point de vue là-dessus. Il y a une dimension de négociation et de gestion d'identité culturelle différente qui fait vraiment une grosse partie du corps du projet. Chaque canton a donc choisi sa façon d'alimenter le thème pour arriver à une grande discussion commune, armé de ses propres idées. Curieusement, chacun était au moins d'accord sur le sens qu'il voulait donner à la frontière. Ensuite, les problèmes ont commencé parce que les Zurichois ne travaillent pas comme les Genevois, ni comme les Bâlois : ils souhaitent ficeler le tout d'abord et mettre en œuvre ensuite. Le groupe genevois a préféré garder des plages pour la discussion, au fur et à mesure de l'avancement de la réflexion. Dans une première étape, le projet est devenu celui de tout le monde.

Les Genevois se sont bien reconnus dans l'histoire et, forts des réflexions qu'ils avaient entamées, ils ont décidé d'y mettre ce dont ils avaient envie et de « garder une sorte de proximité, proche de leurs préoccupations ». Ils ont eu envie d'articuler la journée genevoise et de défendre les deux histoires jusqu'au bout. Au fond, tout le monde est d'accord, même si, lorsque l'on dit « Citoyenneté », « Bürgerschaft » n'est pas vraiment la même chose en Suisse allemand. Les deux termes ne recouvrent pas la même notion. Le côté extrêmement intéressant du projet est de dire qu'on vit tous dans ce pays, et c'est bien là, la difficulté de faire les choses ensemble. Le projet est conçu comme un lieu où l'on tente de le faire. C'est à la fois un projet de tous mais où les négociations sont âpres, et en même temps, c'est un projet où les Genevois se reconnaissent pleinement, avec leurs propres questions autour de la différence d'identité culturelle. Ce n'est pas le *noman's land* mais ce n'est pas le consensus non plus. Les séances sont plutôt tendues et on est loin d'une chose molle dans laquelle personne ne se reconnaît. Il s'agit plutôt d'une chose pour laquelle chacun des partenaires va se battre jusqu'au bout, pour être sûr qu'un bout de sa vision et celle des personnes qui ont des compétences dans beaucoup de territoires soient prises en compte.

M. Brun précise que le pot commun, établi en fonction de la capacité contributive des cantons et complété par la Confédération, se situe à hauteur de 30 millions. Il a été destiné, dès le départ du processus de l'Exposition nationale, au financement des projets d'exposition cantonaux. Il appartenait aux cantons de définir les thèmes des expositions. Sur ce plan, il n'y a pas eu beaucoup de directives de la part de la Direction générale de l'exposition qui a fait un appel aux cantons, d'une part pour qu'ils se regroupent, évitant ainsi 26 projets différents, et, d'autre part, pour qu'ils fournissent des idées de

thèmes. Au cours des discussions avec d'autres cantons, le groupe genevois a envisagé la possibilité de réaliser un projet commun, avec des cantons de trois cultures différentes, sur le thème de la frontière dont « Viv(r)e les frontières » est l'aboutissement. Le contenu est donc moins avancé que celui du projet « De quoi GE me mêle » puisque le mandataire vient d'être désigné. Au plan du concept, il s'agit d'aborder la notion de la frontière, dans son contenu culturel et social, et non pas au sens de la frontière géographique. L'idée est de faire expérimenter aux visiteurs différents types de frontières auxquelles il peut se confronter dans la société, que ce soit par rapport à une langue, à des coutumes qui ne sont pas les siennes, à d'autres usages, à des personnes différentes par l'âge ou par un handicap. Chacun s'est mis d'accord sur cette idée fondamentale dès le départ. Par la suite, chaque canton a développé la discussion interne à sa manière et s'est organisé comme il l'entendait pour développer ce contenu de base. Finalement, le séminaire de Neuchâtel qui a réuni des participants de chaque canton, a tenté de faire une synthèse qui figure dans le document « Expo.01 Viv(r)e les frontières ». Il s'agit d'un contenu général qui ne constitue pas le projet définitif. Le mandataire désigné pour élaborer l'exposition a été choisi à partir d'un certain nombre d'idées qu'il a amenées, autant sur le contenu que sur la forme. Il a notamment réalisé une exposition de ce type dans un autre canton et elle a connu un énorme succès.

M^{me} Serdaly apporte le complément d'explications ci-après :

Ce qui a intéressé le groupe dans cette histoire est d'abord le fait d'avoir un thème à nouveau proche des préoccupations genevoises – comment on vit la différence avec l'autre – et l'idée était de faire un projet où chaque personne serait confrontée à ses valeurs. Il s'agissait d'abord d'un dispositif d'exposition qui permettrait à chacun de se situer, de dire « Où est-ce que je suis, moi, en termes de valeur, par rapport à toutes sortes de notions ? » et d'avoir ensuite quelque chose d'extrêmement interactif, avec un renvoi à soi et un renvoi aux autres. Il est vrai aussi que les deux projets sont peu comparables puisque l'un était censé recouvrir une journée – et le groupe a construit une dynamique – tandis que l'autre est une exposition qui va durer six mois, avec un dispositif comme à la Villette où on entre en quelque sorte par une porte et on ressort par l'autre. Il s'agit d'une problématique et de conditions générales très différentes. L'avancement du projet « Viv(r)e les frontières » est également différent puisqu'il en est au stade de l'esquisse. Un autre aspect qui est apparu intéressant au groupe, dans la démarche, est le fait de se dire que dans une exposition nationale, chaque canton aurait pu contribuer à sa réalisation, comme cela, d'une manière ou d'une autre. Pour

« Viv(r)e les frontières », c'est un peu « donnant, donnant », on contribue mais en échange, on va pouvoir avoir la maîtrise d'un bout des contenus. De plus, lorsque l'on dit « multiculturalité », on pense « machin », « on sait bien faire », etc. mais le constat genevois est que l'on a un peu tendance à se croiser les uns et les autres. Or, qu'en est-il de la Suisse – notamment lorsqu'on examine la question des systèmes éducatifs – force est de reconnaître qu'on vit dans un cloisonnement fort, d'un canton à l'autre. Ce qui a intéressé le groupe dans le projet était précisément d'aller, au travers d'une action concrète, « vers une tentative concrète de décroisonnement pour construire un objet concret, commun, ensemble ; c'était finalement de voir si on pouvait retirer quelque chose de se mettre ensemble, ensuite en Suisse, avec cette diversité linguistique qui a évidemment des frontières, pour un bout d'idées de notre rapport à l'étranger, la question ne se pose pas de la même manière ; y a-t-il un intérêt à être ensemble et à essayer de partager un certain nombre de points de vue, de construire quelque chose ou alors, est-ce irrécyclable et ne vaut-il pas mieux que chacun reste dans son coin ? C'est cette question au centre du projet qui est apparue suffisamment stimulante pour que la condition « donnant, donnant » de l'exposition soit alimentée par un engagement pratique ».

M. Brun reconnaît que c'est une expérience nouvelle pour lui, en tant qu'architecte. Les constructions sont en général des programmes qui sont définis dès le départ. Une école est un contenu, un certain nombre de classes doivent être réalisées sous une certaine forme pour pouvoir dispenser un enseignement. C'est un contenu culturel qui va se transformer en bâtiment scolaire. Dans le cadre de « Viv(r)e les frontières » un processus est engagé qui n'a pas d'histoire, qui part de zéro, avec une thématique globale et un contenu général. Il va falloir ensuite lui donner forme. On peut imaginer un auteur qui écrit une pièce de théâtre, qui a un contenu à donner et qui va ensuite demander à un scénariste de mettre en scène ce contenu. Le contenu de « Viv(r)e les frontières » a été défini, le scénariste choisi et ce dernier va devoir mettre tout cela en scène. Il a été choisi sur la base de ses compétences, de ses capacités et de son imagination puisque, dans le concours d'idées, il a déjà proposé une certaine mise en scène qui est apparue intéressante, soit d'essayer de produire un parcours dans lequel le visiteur va être appelé à faire des expériences. Collectives ou individuelles, se confrontant, soit à des objets, soit à d'autres visiteurs ou à des animateurs qui vont le provoquer. Il va être interpellé dans des langues qu'il ne connaît pas, il va être projeté dans des espaces qui lui semblent étranges, etc., et toutes ces idées doivent encore prendre forme. Le livret est en quelque sorte écrit et il s'agit de le mettre en scène. C'est la raison pour laquelle il n'est pas possible

d'en dire plus pour l'instant. Quant à l'utilisation du pot commun, il est lié aux quatre projets et non pas à autre chose.

M^{me} Serdaly souhaiterait ajouter que l'ambiance catastrophique de l'automne dernier, ce dont elle a pris conscience est le fait qu'une grande partie des gens ne savent pas ce qu'est la dynamique de projet. Or, cette attitude est tout à fait normale. Lorsqu'on va à une « expo », on en voit le « bout fini », prêt à consommer alors que ce qui est en amont est un processus énorme. Ce qui est particulier à l'Exposition nationale est le fait que, pour une fois, le phare est mis dès le début du processus et on n'a peut-être pas l'habitude de voir ce travail en amont. « Plus quelque chose est vulgarisé intelligemment, plus il est ludique, plus il est intelligent pour le public, plus le travail de pensée et de recherche en amont est immense ». Ce qui est particulier dans cette histoire est le fait qu'on n'ait pas expliqué aux gens que c'était ce travail qu'on leur montrait et que le projet corps était braqué sur ce processus, dès la première seconde, sans qu'on dise pour autant qu'il s'agissait de la phase de recherche de quelque chose qui va mener à un produit concret. Dans « l'usine à presse-citron », il y a une phase de recherche et de développement et même là, pour développer le produit adéquat, - mais cela, on ne le voit jamais - cela coûte très cher et cela prend beaucoup de temps. C'est aussi une caractéristique de l'expo - d'ailleurs M. Nissim l'a relevé - d'avoir peut être des « trucs » qui sont périmés mais il y a là une collection d'idées qui sont au stade des concepts, qui sont en travail, dans les étapes de recherches. C'est vrai qu'il y a un côté « intello » et abstrait, on ne voit pas bien où cela va mener mais il est vrai aussi, que d'habitude, ce travail ne se voit pas. Ce qui est particulier à Expo.02 est que cela a été mis au grand jour.

Débat et vote

Le président s'interroge de savoir quel pourcentage de travail le DAEL délègue à M. Brun dans le cadre du projet.

M. Brun répond que la part de son travail au projet est très inégale. Il a comptabilisé ses heures l'an passé et est arrivé à un pourcentage de 16 %. Ce pourcentage va probablement s'accroître d'autant plus qu'il préside le Groupe intercantonal et fait partie du Comité de suivi du projet.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que toutes ces explications qui ont été fidèlement rapportées par notre procès-verbaliste, M^{me} Monnin, ce dont je la remercie, n'ont pas déclenché l'enthousiasme et que les députés craignent que

l'on se dirige vers une manifestation intellectuelle qui passera largement au-dessus de la compréhension moyenne du peuple suisse.

Certains ajoutent même – et le rapporteur se doit de le relever – qu’il leur paraît contradictoire de dépenser près de 2 millions pour « Viv(r)e les frontières » alors que dans le même temps on réduit les montants alloués aux requérants d’asile.

En résumé, on achète un produit sans le voir et le président de la commission rappelle fort opportunément qu’un article paru récemment sur Expo.02 dans « *Construire* » rend compte du fait que les visiteurs pénétreraient dans l’Arteplage d’Yverdon dans un nuage artificiel de vapeur !

Cela dit, il est évident que Genève ne peut pas se singulariser une fois de plus en refusant sa participation à l’Exposition nationale.

C’est pourquoi, la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les députés, d’accepter le projet de loi 8195 tel que présenté par le Conseil d’Etat par 5 voix (2 L, 2 DC, 1 R) contre 1 (AdG) et 5 abstentions (3 S, 1 Ve, 1 R).

Projet de loi (8195)

ouvrant un crédit d'investissement de 1 936 300 F au titre de subvention cantonale à l'Association Exposition nationale (Fonds “ art, culture, événements ”)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit d'investissement de 1 936 300 F est ouvert au Conseil d'Etat au titre
de subvention cantonale à l'Association Exposition nationale.

Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit est réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement
en 2000, 2001 et 2002 sous la rubrique 53.02.00.561.03.

Art. 3 Financement et couverture des charges financières

Le financement de ce crédit est assuré par le recours à l'emprunt dans le cadre
du volume d'investissement “ nets-nets ” fixé par le Conseil d'Etat, dont les
charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

¹ Compte tenu de la nature de cet investissement, l'amortissement doit être
effectué dans l'année de versement de chacune des trois tranches de
subvention.

² L'amortissement est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 But

Cette subvention représente la participation de l'Etat de Genève au fonds
“ art, culture, événements ” de l'exposition nationale suisse, géré par
l'Association Exposition nationale.

Art. 6 **Durée**

Cette subvention doit prendre fin soit par l'utilisation du montant figurant à l'article 1, soit par l'extinction préalable des engagements et obligations du canton.

Art. 7 **Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

ANNEXE 1

ANNEXE 2